



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

RAPPORT DE JURY EXAMEN PROFESSIONNEL SAENES CLASSE SUPÉRIEURE SESSION 2017

Secrétariat général

Cédric PETITJEAN
Secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines

Référence :
CP/LJ
Téléphone :
03 80 44 84 27

Courriel :
sg@ac-dijon.fr

2G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon Cedex

9 possibilités d'accès au grade de SAENES classe supérieure par examen professionnel étaient offertes pour cette session.

54 candidats étaient inscrits et 35 se sont présentés aux épreuves écrites.

18 candidats ont été déclarés admissibles. A l'issue de l'épreuve orale d'admission, 9 candidats ont été déclarés admis.

I) ADMISSIBILITE

L'épreuve consistait en la rédaction d'une note relative à l'accueil et à la scolarisation des lycéens en situation de handicap.

Il est indispensable de commencer par définir l'exercice de cette note ; c'est-à-dire ici, répondre à une commande précise formulée dans le sujet à l'attention le plus souvent d'un supérieur hiérarchique (*ici, le secrétaire général*) qui doit rapidement appréhender les éléments essentiels d'un sujet donné (*ici, le sujet donné est l'état de l'inclusion des élèves handicapés dans le système éducatif et plus particulièrement au lycée*).

Les règles de communication administrative n'ont pas été respectées par un nombre important de candidats : absence de timbre du service émetteur, de l'objet ou encore du destinataire. Il est aussi utile de rappeler l'importance du soin à apporter lors de la rédaction, en effet, certaines copies étaient illisibles ou comportaient des fautes d'orthographe ou de grammaire.

Une note doit également être construite de manière logique et se terminer par une conclusion ce qui n'était pas toujours le cas. De même, une note à l'attention d'un supérieur hiérarchique doit être concise ce que certains candidats n'ont pas compris en effectuant une dissertation sur le sujet.

Les candidats devaient s'appuyer sur le dossier de l'épreuve car l'analyse des documents est cruciale pour déterminer le plan. Il est également attendu des candidats une analyse personnelle qui démontre la maîtrise des valeurs du service public de l'Éducation. De même, les candidats doivent connaître les acteurs du système éducatif et leurs rôles. Or, beaucoup de copies ne respectaient pas ces exigences et comportaient des erreurs, des approximations ou des affirmations sans explications.



II) ADMISSION

L'épreuve orale se décompose en deux temps : 10 minutes de présentation et 15 minutes d'échange avec le jury sur le RAEP et la présentation.

Un soin particulier doit être apporté à la réalisation du dossier de RAEP, ce qui nécessite d'engager le travail de réflexion très en amont. Certains candidats n'ont pas su exposer, encore moins valoriser, leur compétences (en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être), mais se sont contentés de lister l'ensemble de leurs activités sans aucune mise en perspective. Un travail de réflexion et de distanciation doit être mené par rapport au parcours professionnel, afin que le candidat soit capable de démontrer qu'il possède des compétences mobilisables dans le cadre des différentes missions habituellement confiées à un SAENES de classe supérieure.

L'entretien avec le jury doit bien évidemment être préparé par le candidat qui doit élaborer une présentation structurée faisant apparaître un plan annoncé (qu'il soit chronologique ou thématique). La préparation de la présentation doit permettre de maîtriser le contenu de celle-ci mais sans aboutir à une « récitation » devant le jury. Les candidats admis ont su valoriser leurs acquis et leur « valeur ajoutée » en termes de compétences et de dynamique personnelle.

Concernant le positionnement professionnel, certains candidats n'ont pas montré suffisamment de « hauteur de vue ». Quelques exemples d'éléments à améliorer : connaissance des enjeux du poste occupé et de son positionnement dans la structure générale de l'établissement, connaissance des missions et du fonctionnement de l'établissement d'exercice, culture administrative et juridique. A titre d'exemple, de nombreux candidats ne maîtrisent les principes essentiels du fonctionnement d'un EPLE ou les instances de celui-ci.

Au cours de l'échange, la capacité d'un candidat à se « détacher » de l'exercice de ses missions pour les replacer dans un contexte d'évolution institutionnelle et législative est particulièrement appréciée. Le candidat doit également être capable de mobiliser des connaissances plus générales concernant les réformes et l'actualité du système éducatif et de la fonction publique.

Le président du jury,

Cédric PETITJEAN